
Adresse du district de Vire (Calvados) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district de Vire (Calvados) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 396;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27005_t1_0396_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Toutes ces adresses obtiennent la mention honorable et l'insertion au bulletin (1).

a

[*La comm. de Nogent, à la Conv.: 25 germ. II*]
(2).

« Citoyens Législateurs,

Grâces vous soient rendues, vous venez de sauver encore une fois la patrie. La tête des conspirateurs contre la liberté est tombée sous le glaive vengeur de la loi et c'était le résultat que ces hommes abominables pouvaient raisonnablement attendre de leur projet infernal. Que la sainte Montagne reste inébranlable, que le Comité de salut public reste à sa hauteur. Restez tous unis comme de bons frères, et la victoire restera à l'ordre du jour.

Nos concitoyens s'occupent de la fabrication de lames de sabres pour la cavalerie de la République, les terres se lessivent, le feu est continuellement sous les chaudières pour l'extraction du salpêtre, et malgré l'ingratitude du sol que nous habitons, nous en faisons déposer à notre district dans le courant de cette décade, un échantillon de 250 livres pesant, au moins. Ces travaux se conduisent avec autant de succès que de zèle, nous en espérons le plus grand avantage pour la chose commune.

La destruction des tyrans et des conspirateurs est certaine si les mesures sages que vous prenez sont remplies avec fidélité. Et périsse tout individu qui tenterait de les entraver. Continuez vos immortels travaux; tous les français les bénissent et tous sont prêts de sacrifier s'il le faut jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour en assurer le succès. S. et F. »

GUERREAU (*maire*), VIGNOT, HENRIOT, REMOND,
BABELON, BERNOT [et une signature illisible].

b

[*Le distr. de Vire, au présid. de la Conv.; 22 flor. II*] (3).

« Représentant du peuple,

Le bulletin vient de nous transmettre le décret immortel du 18 floréal. Veux-tu bien présenter en notre nom au Sénat que tu présides le témoignage de notre sincère reconnaissance. L'Être suprême, telle est la source de tous les biens, toutes les vertus qui en sont une émanation directe, vont être au gouvernement républicain adopté par les français, ce que le soleil et les étoiles sont au firmament. La vérité, la la justice sont proclamées le flambeau du genre humain; placé dans la main du génie de la France, il en peut tarder à éclairer le globe sur les intérêts des peuples et le crime des tyrans. Vive la République, vive la Convention nationale S. et F. ! »

HELLOUIN, BURIN, DUBOUR, BAISNE,
ANGOT.

(1) P.V., XXXVII, 267.

(2) C 302, pl. 1098, p. 18; Bⁱⁿ, 29 flor. et 2 prair. (suppl^t).

(3) C 302, pl. 1098, p. 11; *Mon.*, XX, 500.

c

[*Le C. révol. de Mont-Ferme, à la Conv.; 16 flor. II*] (1).

« Législateurs,

Nous venons mêler nos voix avec celles de tous les bons citoyens, qui, de toute part applaudissent aux travaux de la Convention. Le vaisseau de la République était menacé de nouveaux écueils; vous les avez évités en hommes habiles sans que la moindre secousse se soit fait sentir. Continuez, Législateurs, à affermir la liberté et l'égalité en leur donnant la vertu pour base. Que tous les ennemis de la patrie subissent le sort des Danton, des Basire, des Hébert, des Chabot, etc... et la République sera sauvée. »

MARTIN, BIBEF, MAIGRE, GUDET, POTERA, RAVET,
BERTHET, BOINIEUX, TAIZIEU, AUGER.

d

La Sté populaire de St-Médard félicite la Convention (2).

e

[*La Sté popul. de Confolens, à la Conv.; s.d.*]
(3).

« Représentans du peuple,

Ce n'est pas en vain que la patrie vous a confié le soin de sa gloire et de son bonheur. Tous les jours vous vous acquerez des droits nouveaux à sa reconnaissance. Nous ne vous votons point d'éloges; ils seroient indignes de vous. Notre estime et le sentiment d'avoir fait votre devoir vous suffisent.

La liberté a été exposée à des atteintes cruelles depuis sa naissance. Des monstres avoient tramé ouvertement sa ruine et poursuivoient ce projet avec acharnement, lorsque la puissance du peuple les a plongé dans la poussière; mais les dangers les plus extrêmes que nous ayons encourus, ce sont ceux auxquels les conjurations que vous venez de confondre nous avoient exposé. Des hommes pervers, couverts du voile sacré du patriotisme avoient captivé notre confiance, pour en abuser et pour nous perdre. Nous marchions à la lueur de leurs imaginations exagérées sur des volcans qui devoient nous engloutir; nous étions desjà sur le bord du précipice lorsque nous avons vû tout à coup la foudre nationale se former et frapper les têtes ambitieuses.

Achievez votre ouvrage, fidelles et braves Montagnards, que votre énergie et votre courage soient toujours en proportion de l'audace et de la scélératesse des ennemis de la République, et ne suspendez le cours terrible de la vengeance, que lorsque le dernier aura vécu et que votre œil surveillant pénètre l'âme de tous

(1) C 302, pl. 1098, p. 13; Bⁱⁿ, 28 flor.; (suppl^t).

(2) Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl^t).

(3) C 303, pl. 1113, p. 11; Bⁱⁿ, 28 flor. *Mon.*, XX, 500; *Audit. nat.*, n° 603.